



Vent,degats,voisins, assurances

Par **Lorenzo31**, le **20/11/2012** à **22:30**

Bonjour

Suite a des vents violents,mon abri de jardin c'est envolé de mon terrain nu que je possède dans le 82 et est allé endommagé la serre de mes voisins.

Je contacte mon assureur qui me signale que mon abri de jardin n est pas assuré et que c'est aux voisins de se faire rembourser les degats par leur propre assurance en faisant marcher leur assurance tempête et me precise que dans ce cas il n y a pas de recherche de responsabilitees

L'assureur de mes voisins me dit que mon assurance a tord et que ma responsabilite civile devait fonctionner.Elle me demande de lui faire une attestation sur l'honneur précisant ma responsabilité et quelle verrait cela avec mon assurance.

Le temps passe,

L'assureur de mon voisin me contacte suite au refus de prise en charge par mon assurance et me demande d envoyer un chèque pour rembourser la serre.

J avais envisager un reglement amiable au cas ou mon assurance ne rembourse pas mais vu la tournure des évènement j ai l impression que l assureur de mon voisin a fait cela (attestation de ma part) pour pouvoir se retourner contre moi en derogeant a son devoir d 'indemnisation.

Concernant le terrain nu sur lequel etait mon abri envolé je precise que je n avais souscrit aucune assurance etant sur que l assurance multirisque habitation de ma location se trouvant dans le 31 et ma responsabilite civile couvrait aussi le terrain.

Vu la tournure des evenements je voudrais savoir si ce n est pas a nos assurances a indemniser et notamment a celles de mes voisins a les indemniser ?

Laquelle a tord?

Merci